



LE DÉPARTEMENT

COMMUNIQUE DE PRESSE

24 août 2023

CANICULE : LES RANDONNÉES EN FORÊT DE SAOÛ INTERDITES EN RAISON DU RISQUE D'INCENDIE

Suite à l'avis de risque incendie « très sévère » émis par Météo France hier soir pour plusieurs zones de la Drôme, le Département prend des mesures pour assurer la protection du massif forestier de Saoû.

Les températures extrêmes de ces derniers jours et des jours à venir obligent le Département à restreindre l'accès à la forêt de Saoû. Suite au dernier avis de Météo France, qui classe plusieurs zones de la Drôme en risque incendie « très sévère », conformément à l'arrêté préfectoral du 15 juin 2023 portant restriction des usages dans les espaces boisés et à l'arrêté départemental du 11 août 2023 portant restrictions temporaires d'accès en forêt de Saoû en cas de risque incendie, les restrictions suivantes s'appliquent à compter d'aujourd'hui :

- les **randonnées dans l'ensemble du massif de la forêt de Saoû sont interdites**,
- le bivouac est interdit,
- l'accès à l'Auberge des Dauphins est possible uniquement par la route reliant le Pertuis au parking du silo. L'Auberge reste ouverte mais le public est autorisé uniquement dans le parc situé en face du site,
- le **stationnement des véhicules est interdit le long des voiries** (autorisé uniquement sur les parkings non enherbés en étage et au silo).

Ces restrictions seront en vigueur jusqu'à ce que le niveau de risque « très sévère » soit levé.